

Info-Mairie Covid



Info-Mairie Covid

Communiqué de la mairie

Info Covid de la mairie :

La crise que nous traversons n'est toujours pas endiguée et nous devons rester prudents et vigilants dans nos comportements alors même que la fin du confinement est annoncée pour le lundi 11 mai.

La condition première pour que celui-ci ait lieu, réside dans le fait que notre département soit classé de couleur « verte » au soir du 7 mai prochain. Aussi, je ne saurai que vous conseiller de respecter encore mieux les mesures de sécurité que nous dicte cette situation.

Les élus et les agents municipaux de la ville d'Éauze ont été présents durant toute la durée de ce confinement et le resteront dans les semaines et mois à venir pour apporter l'aide et le soutien nécessaires à chacun d'entre vous : administrés, entreprises, commerçants, agriculteurs, usagers des services publics municipaux...

Aussi, malgré le flou des annonces et du cadre posé par le Gouvernement, il revient aux collectivités locales et, en premier lieu, aux mairies et aux maires de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la santé et la sécurité de tous dans la commune, et notamment après le 11 mai, compte tenu que le virus n'aura pas disparu et que nous devons tous lui faire face.

En conséquence, après avoir réuni le bureau municipal et les principales forces de secours et de sécurité de la Ville au sein de notre cellule COVID-19 créée dès le 16 mars dernier, j'ai pu prendre toutes les décisions suivantes pour le bien de tous et en particulier des Élusates.

- Ouverture de la mairie et des services municipaux :

L'accueil de la mairie, la MSAP, le service des cartes d'identité et des passeports, le service urbanisme rouvriront le lundi 11 mai, sur rendez-vous, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi : 9 h à 12 h et 13 h 30, 17 h 30 & mardi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30) et dans le strict respect des mesures sanitaires (masques obligatoires à l'intérieur du bâtiment, pas plus de deux personnes en zone d'attente, lavage obligatoire des mains à l'entrée).

La Médiathèque rouvrira sous conditions d'horaires et sur rendez-vous (au **05 62 08 46 20**)

Le musée du Trésor et la Domus de Cieutat rouvriront leurs portes à compter du lundi 11 mai (plus d'informations : www.elusa.fr).

- Écoles et collège :

Un travail d'organisation s'effectue quotidiennement avec les directrices d'écoles et du collège en lien avec l'Inspection Académique afin de proposer la solution la plus sécurisée pour nos enfants et nos enseignants.

- Ouverture du marché du jeudi :

La Mairie a obtenu une dérogation préfectorale pour une réouverture du marché alimentaire à compter du jeudi 7 mai, de 8 h à 13 h. L'accueil du grand public s'effectuera dans des conditions sanitaires strictes (filtrage des clients à l'accueil du marché, sens unique de circulation, distanciation physique à respecter, paiement sans contact à privilégier).

La circulation routière sera déviée depuis le Boulevard du Général Ballon vers l'allée du fossé neuf.

- Grands événements du printemps et de l'été :

Compte tenu des directives gouvernementales et des impératifs d'anticipation des différents organisateurs, l'ensemble des animations et rassemblements festifs, culturels et sportifs sur le domaine public sont annulés jusqu'au 31 août prochain (salon des antiquaires, fête de la musique, fêria et fêtes d'Éauze, feu d'artifice du 14 juillet, festival de la BD, fête du floc, toute animation culturelle organisée par la ville d'Éauze et les associations élusates, etc.).

Les célébrations des mariages civils sont suspendus jusqu'au 2 juin dans l'attente de nouvelles annonces gouvernementales.

- Établissements et infrastructures recevant du public :

Bâtiments communaux : les bâtiments municipaux recevant du public, notamment le hall des expositions, l'ensemble des salles polyvalentes, salles de réunion, d'expositions, les salles de sports, gymnases, vestiaires, salles des associations et des clubs sportifs, clubs-house et foyers, cinéma-théâtre, gîte municipal sont fermés jusqu'au 31 août 2020 (date soumise à modification selon l'évolution de l'état sanitaire du pays).

Stades et terrains de sports : les stades et terrains de sports restent fermés au public et à la pratique sportive jusqu'au 15 juillet 2020 (date soumise à modification selon l'évolution de l'état sanitaire du pays).

Piscine municipale : pour des raisons sanitaires évidentes, la piscine municipale restera fermée durant l'ensemble de la saison d'été 2020.

Les parcs et jardins publics sont fermés jusqu'au 2 juin 2020.

Les jeux pour enfants du Parc de Panblan seront inaccessibles pour raisons sanitaires jusqu'au 15 juillet 2020.

- **Masques réutilisables**: après avoir distribué près de 8000 masques chirurgicaux aux acteurs économiques, sociaux et médicaux de la Commune, la mairie a commandé, dès le 14 avril, plus de 4000 masques textiles réutilisables aux normes AFNOR pour une distribution gratuite à tous les Élusates dès réception espérée fin mai. D'ici cette date, nous espérons pouvoir distribuer gratuitement les premiers masques réutilisables fournis par le Conseil Départemental du Gers et la Région Occitanie.

- Aides aux entreprises et commerces locaux :

Depuis le 16 mars, la ville d'Éauze a fourni du matériel de protection sanitaire auprès des commerces devant rester ouverts à la clientèle.

La crise sanitaire se conjugue avec une crise économique sans précédent et les élus veulent demeurer aux côtés de tous les acteurs économiques pour traverser ensemble cette tempête. À compter du 11 mai, un kit sanitaire sera offert et distribué aux commerçants et artisans élusates pour palier dans l'urgence aux besoins (gel hydroalcoolique, masques, gants).

Les élus et les services de la ville travaillent actuellement à des dispositifs d'aides et d'accompagnement dans le cadre de la Loi qui nous contraint cependant à ne pouvoir intervenir directement financièrement auprès des professionnels impactés par la crise.

Il existe actuellement plusieurs dispositifs nationaux et régionaux d'aides financières : nous invitons une fois de plus ceux qui n'auraient pas déposé de dossiers à le faire dans les plus brefs délais.

Une cellule d'écoute et de conseil sera mise en place dès le 11 mai prochain à destination des professionnels installés sur la Ville d'Éauze (renseignements au : **05 62 09 83 30**).

Tout l'enjeu de ces mesures est de limiter au maximum la survenue d'une deuxième vague de l'épidémie qui pourrait s'avérer encore plus désastreuse tant sur le plan sanitaire qu'économique. Aussi, j'en appelle à votre sens des responsabilités individuelles et à votre esprit civique, à votre patience et à votre compréhension.

Amitiés élusates.

Michel Gabas, maire d'Eauze et conseiller départemental